

Projet sur les finalités d'apprentissage : Quelles sont les prochaines étapes ?

Note d'information | mars 2023

En 2018, le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) a commandé le Projet sur les finalités de l'apprentissage (PFA) pour faire un examen critique de la formation des résidents en médecine de famille en cette période de changements et de défis pour la discipline. L'objectif était de préciser les buts et les finalités de l'apprentissage et de déterminer si la formation devait évoluer pour répondre aux besoins de la société et de quelle façon, le cas échéant. Le projet se déroule en deux étapes. La phase 1 (maintenant terminée) avait pour objet de procéder à une analyse et d'émettre des recommandations.

Nous en sommes maintenant à la phase 2, qui consiste à planifier et à mettre en œuvre les changements recommandés, ce qui devrait avoir lieu au plus tôt en 2027. Nous reconnaissons la complexité et la difficulté que représente la mise en œuvre des changements dans le contexte actuel. Le CMFC s'est engagé à adopter une approche systémique responsable, itérative et collaborative, combinée à une évaluation pour guider les efforts en cours. Le CMFC a formé un Groupe de travail sur la réforme de l'éducation avec la participation d'un grand nombre de personnes concernées. Ce groupe est dirigé par le Comité sur la spécialité de médecine de famille et le Conseil d'administration du CMFC. Le groupe de travail se réunit régulièrement pour contribuer à l'orientation du programme d'études et à la mise en œuvre des changements.

L'urgence de se mettre au travail va de pair avec l'urgence de réformer le système de soins de santé. Ajoutons aussi que le bien-être professionnel des médecins de famille et la possibilité d'optimiser leur rôle sont essentiels pour améliorer la capacité des effectifs de santé. Ceci est rendu possible grâce aux changements en matière d'éducation mis en évidence par les recommandations du PFA. La responsabilité première du CMFC est de maintenir et de faire respecter le niveau élevé et rigoureux de la formation qui permet aux médecins de famille de rester à jour dans leurs compétences et de préparer la prochaine génération de médecins de famille.

Voici un aperçu des activités et des étapes du projet :

Phase 1 : Analyse et recommandations (septembre 2018 à janvier 2022) ; terminée

La phase 1, qui portait sur l'analyse et les recommandations, est maintenant terminée. En janvier 2022, le CMFC a publié un rapport intitulé [Préparer la relève en médecine de famille](#). Le rapport présente notre analyse et contient des recommandations en matière de formation qui soutiennent la mise en œuvre du [Profil de formation pour la résidence](#) (PFR) tant pour la formation de base que pour la formation en compétences avancées (CCA).

Après consultation avec les leaders pédagogiques de la médecine de famille, nous constatons que le programme d'études actuel, d'une durée de deux ans, ne permet pas d'apporter les améliorations nécessaires dans des domaines clés, notamment :

- les soins à domicile et les soins de longue durée
- les toxicomanies et la santé mentale
- la médecine d'urgence/aiguë
- la santé autochtone
- l'équité en santé et l'antiracisme
- les soins virtuels et les technologies informatiques en santé

Le temps est une ressource ; la prolongation de la durée de formation permet :

- d'offrir de nouvelles expériences pédagogiques plus robustes
- d'offrir la possibilité de consolider les compétences de base
- de soutenir la transition vers la pratique
- de préparer les apprenants pour la pratique partout au Canada

La prochaine phase permettra de définir ce à quoi ressemblera le nouveau programme de résidence plus robuste de la perspective de la conception pédagogique.

Les conclusions sont résumées dans notre rapport sur le projet et présentées plus en détail dans les synthèses des données. Ces documents peuvent être consultés à :

<https://www.cfpc.ca/fr/education-professional-development/preparing-our-future-family-physicians>.

Phase 2 : Réforme du programme d'études et gestion du changement (printemps 2022 au printemps 2027)

Nous en sommes maintenant à la deuxième phase, axée sur la réforme du programme d'études et la gestion du changement. D'ici mars 2024 — dans le cadre de l'initiative de l'Équipe de soins primaires : Former pour transformer, financée par un programme fédéral d'Emploi et Développement social Canada, on a demandé aux programmes de résidence d'élaborer un plan de réforme du programme d'études fondé sur le PFR et de suivre les objectifs du CMFC relativement à la réforme du cursus pour faire en sorte que les diplômés :

- soient préparés pour commencer offrir des soins complets et globaux en médecine de famille **n'importe où au Canada**, conformément à la certification du CMFC en tant que titre de compétence nationale, et qu'ils aient la confiance pour le faire [Préparation, mobilité, adaptabilité].
- reçoivent la formation requise pour offrir toute la gamme des soins qu'englobe la discipline, telle que définie par le PFA [globalité].
- apprennent à travailler au sein d'une équipe interprofessionnelle et dans divers contextes de soins, dans le cadre d'un engagement envers une pratique durable et le **bien-être professionnel** dès la résidence [Bien-être professionnel].
- soient capables de **faire une différence** dans la vie de leurs patients et de leurs communautés, en travaillant efficacement avec ceux qui sont systématiquement désavantagés et mal desservis [Responsabilité sociale].
- aient les aptitudes requises pour **répondre à l'évolution des besoins de la société**, dans les domaines prioritaires suivants [Responsabilité sociale] :
 - les soins à domicile et les soins de longue durée
 - les toxicomanies et la santé mentale
 - la médecine d'urgence/aiguë
 - la santé autochtone

- l'équité en santé et l'antiracisme
- les soins virtuels et les technologies informatiques en santé

Pour soutenir les programmes de résidence, le CMFC a organisé une série de séances de réflexion sur la conception pédagogique, ainsi qu'un ensemble de guides pour la réforme du programme d'études pour les domaines prioritaires. Les programmes ont reçu un modèle de planification de la réforme du programme d'études. La prochaine séance de réflexion aura lieu en juin 2023. Parallèlement, les programmes de résidence et les départements universitaires ont été invités à préparer une évaluation de l'état de préparation au changement afin d'indiquer leur capacité à commencer à instaurer un nouveau programme d'études de trois ans à partir de 2027. Ils évalueront une série de facteurs locaux, notamment la compréhension, l'accord, les ressources, la capacité, le risque et les relations liés aux changements proposés.

Guidé par le Groupe de travail sur la réforme de l'éducation, le CMFC a lancé une stratégie d'engagement des partenaires nationaux. Cela comprend un sondage et des réunions avec un grand nombre d'organisations et de groupes nationaux, y compris la Société de la médecine rurale du Canada, les apprenants, les ordres de médecins, d'autres collèges offrant des certifications médicales, des sociétés de spécialité et d'autres. Le CMFC a également mis en place un groupe consultatif des apprenants, qui fait rapport au groupe de travail.

D'ici mars 2024, nous aurons un portrait national de ce à quoi ressemblera la réforme du programme d'études et de ce qui est possible au sujet de sa mise en œuvre. Cela éclairera l'approche du CMFC pour la mise en œuvre des modifications des normes pédagogiques entre le printemps 2024 et le printemps 2027.

